

Séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2011

Tous les Conseillers présents sauf Jean-Pierre BLONDEAU et Yves GUILLEMOT excusés

Le compte rendu de la réunion précédente (11 décembre 2010) **est approuvé.**

Débat orientations budgétaires : préparation des budgets primitifs 2011

* Budget CCAS

Il est proposé de verser 1 200 € au budget du CCAS.

* Budget Assainissement

Le budget assainissement 2010 laisse encore apparaître un fonctionnement déficitaire. Il est rappelé que la redevance assainissement et la participation pour raccordement au réseau de collecte ont été révisés en 2009. Afin d'approcher l'équilibre budgétaire, il est proposé de revoir la part proportionnelle à la consommation. Le Conseil décide d'augmenter cette part à la consommation qui passera de 0,66 € à 0,75 € le m³. La part fixe annuelle et la participation raccordement à l'égout ne sont pas modifiées.

Le Maire rappelle que les travaux de la 3^{ème} et dernière tranche d'assainissement sont terminés depuis octobre 2004. Les règles d'installation des branchements particuliers à l'égout ont été fixées par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2000. Il a été précisé que sur le domaine privé, les travaux d'adaptation et de raccordement à l'égout doivent être réalisés dans les 2 ans de la mise en service de l'égout. Le Conseil est informé que des propriétaires ne sont pas encore raccordés à l'égout et ce, malgré de nombreux rappels. Il propose, comme la loi le permet, d'appliquer une surtaxe d'assainissement afin d'inciter les retardataires à se raccorder le plus rapidement possible. Le Conseil décide d'appliquer une surtaxe d'assainissement pour les propriétaires non raccordés plus de deux ans après la mise à disposition d'un tabouret de raccordement ou d'un branchement d'eau potable. La surtaxe d'assainissement sera de 100% de la redevance normale et sera appliquée à partir du prochain relevé des consommations d'eau.

* Budget Principal

Le budget principal laisse apparaître un excédent qui s'explique en partie par des travaux programmés sur l'année 2010 et non réalisés (Peintures extérieures de la mairie, Cœur de village, P.L.U., matériel incendie). La subvention attribuée pour le P.L.U. a été encaissée en 2010 pour un montant de 7 345 €. De plus, un montant de 7 775 € a encore été versé par le Département au titre de l'apurement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Une subvention spécifique sera budgétée pour le financement de l'accueil périscolaire.

* Vote des taux des taxes 2011

Monsieur le Maire rappelle que la commune poursuit, depuis 2006, une politique de réajustement du taux de ses taxes (taxe habitation et foncier bâti). Le versement de la dotation nationale de péréquation dépend de l'effort fiscal de la commune, et que celui-ci est encore inférieur à celui des communes de même taille démographique. Il indique que le versement de la dotation nationale de péréquation avait été réduit à zéro entre 2003 et 2006 et qu'un montant de 1 311 € a de nouveau été reçu en 2010. La diminution des ressources de la commune et des aides attribuées pour les travaux d'investissement sont prévisibles. Le Maire propose donc de continuer à améliorer l'effort fiscal de la commune, tant pour conforter le versement de la dotation que la capacité de la commune à assumer son fonctionnement et ses projets. Il présente plusieurs simulations proposées par la commission finances. Le Conseil décide de réévaluer les taux des taxes 2011. Le taux de la taxe d'habitation passera de 9,39 % à 9,77%, et celui du foncier bâti passera de 12,84 % à 13,35%.

Urbanisme

* P.L.U.

Une consultation est lancée pour la consultation de bureaux d'étude en vue de l'élaboration du P.L.U de la commune. Le Maire rappelle que cette procédure a une durée estimée à une trentaine de mois et nécessitera une réunion mensuelle en journée pour le groupe en charge de ce travail.

* Cœur de village - tranche 2

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la deuxième tranche de travaux d'aménagement du cœur de village, sous le régime de la procédure adaptée (articles 28 et 74 du code des marchés publics). Il explique que cette consultation se basait sur des éléments chiffrés par les services de l'Etat dans le cadre d'une étude livrée en 2004. Une revalorisation a été appliquée, au regard de l'évolution des coûts et des travaux à effectuer par rapport à la première tranche réalisée en 2006, portant le montant estimatif des travaux de cette deuxième tranche à 85 000 € H.T. Par délibération du 30 juillet 2010, le conseil municipal avait alors retenu le cabinet de maîtrise d'œuvre Infratech, de Revonnas, pour un montant de 4 500 € H.T.

Les études réalisées par ce maître d'œuvre, dans la continuité de celles réalisées par les services de l'Etat, chiffrent désormais un montant prévisionnel de travaux à 220 000 € H.T., sans que leur technicité et leur contenu aient évolué par rapport à 2004. Il convient donc de réajuster le coût de la prestation du cabinet Infratech. M. le Maire indique que l'entreprise Infratech a émis une proposition d'avenant portant le marché de maîtrise d'œuvre à 7 800 €.

Le Conseil accepte la proposition de revalorisation de l'entreprise Infratech, pour un montant de 7 800 € H.T.

Assainissement

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre est programmée le 15 février prochain pour le problème de la teneur en cuivre des boues de la station d'épuration, réunissant tous les intervenants concernés : commune, coopérative de fromagerie, fédération des coopératives laitières, police de l'eau (DDT : Direction Départementale des Territoires), SATESE (Conseil Général de l'Ain : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration), MESE (Chambre d'Agriculture : Mission d'Expertise et de Suivi des Epanages).

Questions diverses

*** Charges logements cure**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les locataires du bâtiment du presbytère versent chaque mois un acompte pour les charges de chauffage de leur logement. Pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010, un trop payé a été constaté. Il propose de régulariser et rembourser la différence à chacun des locataires. Le conseil décide de rembourser le montant des charges trop payé.

*** Baux logements communaux**

Un comparatif est présenté sur les baux des logements communaux. Il apparaît que les conditions du logement de la mairie ne sont plus d'actualité (précarité du bail, état du logement, prestations annexes) et qu'un réajustement est à étudier.

*** Animation culturelle**

L'Université Populaire en Revermont se déroulera du jeudi 2 au dimanche 5 juin ; elle débutera à Drom le jeudi 2.

Pour les **Jeudis du Revermont**, la date retenue pour Drom devrait être le 21 ou le 28 juillet. Pour cette animation, et pour celle de la fête de Drom, fin septembre, il conviendra de se prononcer pour choisir des styles et des artistes dans le budget imparti.

*** Carrières**

Une visite de l'entreprise Guinet Derriaz Carrières (groupe Rabier) est prévue à Montalieu (Isère) le jeudi 22 février ; elle sera suivie d'un échange sur le projet de convention.

Prochaine réunion : le 25 mars 2011